



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°.....00206'...../CAB.MIN/MINES/01/2020
DU.....03 AOÛT 2020..... PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE
LA FIRME EMERY MUKENDI WAFWANA & ASSOCIATES SCP AU TITRE DE
MANDATAIRE EN MINES ET CARRIERES

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 lettre f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 Mars 2018, spécialement en son article 25 ;

Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 Mai 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 Août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vices-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 Mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} A et B point 22 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 32 à 38 ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0062/CAB.MIN/MINES/01/2016 du 25 Avril 2016 portant agrément de la **Firme Emery MUKENDI WAFWANA & Associates SCP** au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;



Considérant la demande de renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières introduite en date du 21 Avril 2020 par la **Firme Emery MUKENDI WAFWANA & Associates SCP**, ainsi que les pièces requises y jointes;

Attendu que la requérant a réuni les conditions légales et réglementaires de renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;

ARRETE :

- Article 1** : Le renouvellement de l'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières est accordé à la **Firme Emery MUKENDI WAFWANA & Associates SCP**, ayant son siège au n° 12 de l'Avenue Comité Urbain, Commune de la Gombe, Ville-Province de Kinshasa, pour les personnes ci-après :
- Maître Emery MUKENDI WAFWANA ;
 - Maître José ILUNGA KAPANDA ;
 - Maître Eugénie ELANGA MONKANGO ;
 - Maître Edmond CIBAMBA DIATA ;
 - Maître Esther Rose LUFUTA BIDUAYA ;
 - Maître Pathy LIONGO BOOTSI.
- Article 2** : Le renouvellement d'agrément en qualité de Mandataire en Mines et Carrières confère à la **Firme Emery MUKENDI WAFWANA & Associates SCP** le droit de représenter, de conseiller et/ou d'assister toute personne intéressée dans l'octroi, l'exercice et les revendications des droits miniers ou de carrières, ainsi que dans le contentieux y afférent.
- Article 3** : Le Mandataire en Mines et Carrières dont le renouvellement est ainsi accordé sera inscrit sur la liste des Mandataires en Mines et Carrières actualisée par la Direction des Mines et publiée par le Cadastre Minier.
- Article 4** : La durée de validité de l'agrément est de quatre (04) ans renouvelable à compter de la date de la signature du présent Arrêté.
- Article 5** : Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Ampliations :

- Cabinet du Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- Direction des Mines
- Cadastre Minier
- **Firme Emery MUKENDI WAFWANA & Associates SCP**

Fait à Kinshasa, le 03 ~~1995~~ 2020

Prof. Willy KITOBO SAMSONI